

Décembre 2020

ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES



SERVICE AU NOUVEL ARRIVANT

ARGUMENTAIRE AVF

COMMENT AVOIR RÉPONSE À TOUT



- Historique et développement

- Organisation et structures

- Les moyens d'action

- Les partenaires

- Formation

- Conclusion

- Annexes
 - Historique de la présidence nationale
 - Bref historique Internet
 - Les congrès nationaux
 - Adresses utiles

Que sont les AVF, à quoi répondent-ils et quels sont leurs buts ?

Les AVF accompagnent la mobilité géographique pour permettre aux Nouveaux Arrivants de faire de leur mobilité une aventure réussie.

Ce sont plus de 250 associations locales de type loi 1901, regroupées en 15 Unions Régionales AVF. Associations socioculturelles, ouvertes à tous les Nouveaux Arrivants, les AVF apportent une réponse humaine à la mobilité. Les AVF sont aussi présents dans les DROM.

Leur but est d'offrir un service d'accueil et d'information aux personnes qui changent de ville, de région ou de pays en facilitant leur adaptation dans leur nouveau cadre de vie.

Les années d'expérience des AVF sur le terrain les autorisent à affirmer qu'ayant mis en évidence le besoin d'accueil, ils ont attiré l'opinion sur un fait de société : la mobilité et ses retombées humaines.

La mobilité est aujourd'hui une des conditions de l'emploi. Dans cette dimension économique, il est indispensable de tenir compte du facteur humain. C'est dans cet esprit que les AVF agissent depuis plus de 50 ans.

Quand et pourquoi les AVF ont-ils été créés ?

En 1963, la création des premiers « Accueils » fut liée au mouvement de décentralisation et au changement de résidence qu'il impliquait. Il s'agissait de développer l'accueil en France là où il y avait relance de l'activité économique.

Comment se sont-ils développés ?

Répondant à un réel besoin, ils se sont rapidement multipliés. Déjà aux journées d'études de Bordeaux en 1968, 23 associations d'accueil constataient leur similitude d'action ; Reims fut le premier « Accueil » créé en 1963.

En 1970, à Tours où 85 associations d'Accueil sont représentées, le nom **d'Accueil des Villes Françaises** est adopté.

Que dit la Charte adoptée en 2018 ?

Article 1 :

L'association a pour but d'accueillir en priorité les personnes et les familles nouvellement arrivées (depuis moins de trois ans) sur le territoire et de faciliter leur intégration.

Article 2 :

L'adhésion implique, dans les trois ans, l'engagement de contribuer, bénévolement, après formation, aux actions et au fonctionnement de l'association.

Peut-on faire partie de l'association si l'on n'est pas Nouvel Arrivant ?

Oui, si on vient à l'association dans le but de mettre au service de l'AVF ses compétences ou son temps pour l'accueil du Nouvel Arrivant.

Après 3 ans, on n'est plus Nouvel Arrivant.

Doit-on quitter l'association au bout de cette période ?

Si l'adhérent s'y sent bien et qu'il a une attitude accueillante envers le Nouvel Arrivant, il peut bien entendu rester autant qu'il le souhaite. Il lui est demandé de veiller à « l'esprit AVF » en privilégiant en permanence l'accueil du Nouvel Arrivant, de lui faire profiter du service qu'il a eu lui-même plaisir à découvrir à son arrivée : c'est-à-dire proposer ses services pour aider au fonctionnement de l'AVF. Et il y a une grande diversité de services qu'on peut rendre dans une association comme les AVF !

Quel est le logo des AVF ?

Le logo AVF est un jeu des trois lettres AVF et des trois couleurs turquoise, vert et bleu, qui sont la base de la charte graphique. Ce logo est le logo officiel de l'association et est protégé à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Une première version du logo, une marguerite à 18 pétales symbolisant les 18 Unions Régionales, avait été adoptée en mai 1971 au congrès de Lyon où étaient représentés 151 accueils, en même temps que la première Charte Nationale AVF. Il a ensuite été modifié en février 1980 pour une marguerite bleue stylisée sur fond blanc, lettres noires, placée au cœur de la France.

Un nouveau logo « AVF » marque de l'association a été adopté en 2000 au congrès d'Avignon.

L'assemblée générale de l'Union Nationale des AVF a voté une modification de ce logo en mai 2011, en insistant sur la finalité de l'association : « Service au Nouvel Arrivant ».

Pourquoi les associations se sont-elles regroupées en Unions Régionales et en une Union Nationale ?

En mai 1971, les associations présentes à Lyon se sont déclarées favorables à des structures régionales nécessaires à une meilleure représentation et coordination entre les AVF.

Le regroupement des Unions Régionales en une Union Nationale s'est fait lors du 5^e congrès des AVF à Marseille en mai 1976 où des statuts, un règlement intérieur, des modalités d'adhésion et de fonctionnement ont été adoptés. Les statuts de l'Union Nationale des AVF (UNAVF) ont été déposés à Paris le 11 janvier 1977.

Comment se nomment les associations locales des AVF ?

Chaque AVF local porte l'appellation AVF précédant le nom de la ville : exemple "AVF Nantes".

Comment peut-on vous connaître ?

En prenant contact :

- Avec les 270 AVF de métropole, dont les panneaux au logo AVF figurent généralement à l'entrée des villes.
- En consultant le site Internet AVF www.avf.asso.fr
- En utilisant les moteurs de recherche Internet, au mot clé « AVF »
- En consultant l'annuaire des AVF en ligne sur le site www.avf.asso.fr
- En s'adressant au secrétariat administratif de l'UNAVF - 3 rue de Paradis - 75010 PARIS - Tél. : 01 47 70 45 85 – unavf@avf.asso.fr
- Après des Mairies ou Offices du Tourisme
- En lisant la presse régionale, locale et municipale
- En consultant les brochures AVF déposées dans les lieux ouverts à tous.

Comment se situent les AVF par rapport aux autres associations ?

Les AVF forment la seule association nationale dont la vocation est l'accueil du Nouvel Arrivant. En 2003, ils ont créé un label AVF pour officialiser la qualité du service qu'ils offrent au Nouvel Arrivant.

En quoi distingue t-on les AVF d'un club de loisirs ?

Les AVF sont ouverts à toutes les personnes qui vivent la mobilité géographique. Ils proposent des animations variées, évolutives, adaptées aux besoins des Nouveaux Arrivants. Ces animations sont le prolongement et le support de l'accueil du Nouvel Arrivant. Elles lui donnent l'occasion de reconstruire un lien social.

Par qui sont gérés les AVF ?

Les AVF locaux, les Unions Régionales et l'Union Nationale sont totalement gérés par des bénévoles qui mettent leurs qualités, leurs talents, au service de l'association.

A l'UNAVF, les seuls salariés sont :

- la secrétaire administrative de l'Union Nationale des AVF,
- les formateurs du Service Formation des AVF.

Y a t-il une structure équivalente à l'étranger ?

Oui, la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones à l'Étranger) a été créée en janvier 1984. Cette fédération, permet la bonne intégration relationnelle et matérielle des Français et Francophones installés à l'étranger. Elle fonctionne en étroite collaboration avec les AVF.

Y a t-il une différence entre l'accueil dispensé par les municipalités et les AVF ?

Oui, l'accueil proposé par les municipalités est ponctuel.
L'accueil offert par les AVF s'inscrit dans le temps par une action quotidienne et suivie.

Quelle est la place des AVF dans le monde associatif ?

Les AVF sont la seule association nationale dont l'objectif est l'accueil des personnes qui vivent la mobilité géographique. A ce titre, ils ont la préoccupation d'être actifs et reconnus dans le milieu associatif et institutionnel tant au niveau national que régional et local.

En janvier 2007, les AVF ont été véritablement reconnus au niveau national puisqu'ils ont été nommés membres titulaires du CNVA (Conseil National de la Vie Associative).

Comment les AVF sont-ils organisés et quelle est leur structure ?

Les AVF ont un objectif très précis qui se décline en trois points :

- Accueillir tous ceux qui changent de pays, de région ou de ville,
- Améliorer les relations humaines,
- Privilégier un bénévolat compétent.

Les AVF ont une structure et une organisation qui leur sont propres et qui s'imposent à toutes leurs associations membres. Il existe trois niveaux dans la structure :

- les AVF locaux,
- les Unions Régionales,
- l'Union Nationale.

Quel est l'organigramme d'un AVF local ?

L'assemblée générale élit le conseil d'administration qui, à son tour, élit le bureau. Elle peut nommer un contrôleur aux comptes et un ou plusieurs chargés de mission pour une fonction et une durée déterminée.

L'Union Régionale est membre de droit de chaque AVF local, sans droit de vote aux assemblées générales.

Le CA comprend :

- Les membres élus du bureau
- Le responsable des accueillants
- Le responsable des animateurs
- Le responsable des groupes spécifiques (jeunes, jeunes mamans, actifs, étrangers, etc.)
- Toute personne ayant une fonction définie.

Le bureau comprend :

- un président
- un secrétaire général chargé des Relations intérieures
- un trésorier
- un à trois vice-présidents dont un obligatoirement chargé du Service du Nouvel Arrivant.

Les membres du bureau sont délégués régionaux c'est-à-dire membres de l'assemblée générale de l'Union Régionale AVF et représentent l'AVF dans chacune des commissions à savoir : Service au Nouvel Arrivant (SNA), Communication, Finances, Formation, Relations intérieures et Relations publiques.

Quel est le fonctionnement d'un AVF local ?

Toute l'activité d'un AVF est tournée vers le nouvel habitant arrivé dans la ville depuis moins de 3 ans.

Dans chaque AVF, un service d'accueil gratuit et sans obligation d'adhésion est assuré pour le Nouvel Arrivant.

Les accueillants reçoivent des formations à l'écoute et aux relations humaines. Des rencontres conviviales sont organisées régulièrement dans le but spécifique de la rencontre entre Nouveaux Arrivants, entre nouveaux et anciens adhérents. Elles permettent aussi de présenter l'association.

Les animations proposées sont le prolongement de cet accueil, elles sont adaptées aux besoins des Nouveaux Arrivants et animées par des bénévoles (Découverte des atouts de la ville et de la région).

L'AVF participe à des manifestations ponctuelles afin de faire connaître l'association à l'extérieur et de susciter des adhésions (foires, forums, salons, etc.).

Une connaissance et des liens suivis avec les entreprises et les institutionnels sont nécessaires à la dynamique de l'association notamment pour mettre en place un pré-accueil efficace.

Comment sont organisés les AVF à l'échelon régional ?

Les AVF sont regroupés en 15 Unions Régionales.

Les AVF locaux sont membres de leur Union Régionale.

L'Union Nationale est membre de droit de chaque Union Régionale, sans droit de vote aux assemblées générales.

L'assemblée générale de l'Union Régionale élit le conseil d'administration et le bureau régional.

Le CA comprend :

- Un ou plusieurs représentants du bureau de chaque AVF,
- Les membres du bureau régional.

Le bureau régional comprend :

- le président régional chargé d'une commission,
- le trésorier chargé des Finances,
- le secrétaire général chargé des Relations intérieures,
- trois vice-présidents chargés d'une commission (Formation, Communication, SNA ou Relations publiques).

Tous les membres du bureau régional sont délégués nationaux, c'est-à-dire membres de l'assemblée générale de l'UNAVF.

La région est le porte-parole, la courroie de transmission des AVF locaux vers l'Union Nationale et réciproquement.

Comment sont organisés les AVF à l'échelon national ?

L'Union Nationale est composée d'un bureau et des Unions Régionales.

L'assemblée générale est composée des 6 membres des bureaux régionaux (90 délégués) et du Bureau national. Elle élit le Bureau national.

Le conseil d'administration comprend :

- Les 6 membres du Bureau national
- Les 15 présidents de région membres de droit

Le Bureau national comprend :

- un président chargé de la commission SNA ou de la commission Relations Publiques
- un trésorier
- un secrétaire général chargé des Relations intérieures
- trois vice-présidents chargés respectivement des commissions SNA ou Relations publiques, Communication et Formation.

A quoi sert l'Union nationale ?

L'Union Nationale a un rôle d'animation du réseau, relayé par les Unions régionales.

Ceci leur permet de développer :

- une stratégie commune définissant l'usage de la marque AVF, veillant au respect de l'application de la charte, définissant un label, marque de qualité des services rendus pour assurer la pérennité de l'association.
- des synergies propres à un réseau animé de valeurs communes : notoriété nationale, mise en commun d'outils (formation, communication, boutique, site Internet, intranet, Newsletter...) afin d'uniformiser les services offerts par le réseau
- de faire des économies d'échelle dans les AVF afin de ne pas recréer ce qui existe déjà chez le voisin : documents, communiqués de presse, formation des bénévoles, supports de communication de la boutique, assistance des bénévoles dans le cadre de leur mission...

Enfin l'Union Nationale organise tous les trois ans un congrès national où peuvent se rencontrer tous les adhérents, bénévoles de l'association pour partager leurs idées, leurs expériences et faire naître des réflexions originales.

Pourquoi appartenir à un réseau ?

Appartenir à un même réseau, c'est :

- Utiliser la même marque reconnue sur tout le territoire,
- Bénéficier d'une notoriété nationale grâce à une implantation nationale (plus de 250 AVF répartis sur tout le territoire),
- Partager des valeurs communes en appliquant la même Charte,
- Avoir des bénévoles formés de la même manière sur tout le territoire. Un bénévole engagé et formé peut, lorsqu'il déménage, reprendre un poste dans sa nouvelle ville d'accueil,

- Appliquer la même stratégie, fruit d'une réflexion commune issue des rencontres entre AVF (congrès, Unions Régionales, CA),
- Fournir aux adhérents et Nouveaux Arrivants la même prestation dans tout le réseau, le respect de ces prestations étant validé par l'attribution d'un label AVF, signe de qualité de l'accueil,
- Avoir les mêmes méthodologies de travail,
- Avoir la chance unique de rencontrer les adhérents et bénévoles de toute la France, de débattre de ses envies lors d'un congrès national,
- Réaliser des économies d'échelles importantes tout en bénéficiant d'outils de qualité.

Pour les responsables, faire partie d'un réseau est rassurant : c'est faire partie d'une équipe au sein de laquelle chacun pourra trouver aide et assistance pour assumer sa fonction.

Vos associations ont-elles toutes les mêmes statuts ?

Oui, depuis 2000, les associations ont adopté des statuts types.

Qui sont vos adhérents et qui sont vos bénévoles ?

Sont adhérentes toutes les personnes qui vivent la mobilité géographique et toutes celles qui participent activement au fonctionnement de l'association.

Les bénévoles sont issus des adhérents. Ce sont des personnes qui donnent de leur temps à l'association avec l'esprit d'accueil et le respect de son objectif. Elles mettent leurs compétences et leurs talents au service de l'association. Elles reçoivent une formation appropriée dispensée par les formateurs professionnels rétribués par l'association.

Comment les AVF peuvent-ils intéresser les jeunes actifs Nouveaux Arrivants ?

Les AVF adaptent leur fonctionnement pour mieux répondre à leur demande en mettant en place des permanences d'accueil le week-end ou le soir, des groupes spécifiques sont créés (groupe jeunes, actifs, etc.) et des animations sont proposées à des horaires plus adaptés à ce public.

Comment circule l'information interne au sein du réseau AVF ?

L'organisation en commissions régionales et nationales favorise la circulation montante et descendante des informations internes.

L'Union Nationale édite régulièrement des documents de fonctionnement et de communication à l'intention des AVF.

L'ensemble des adhérents bénéficie d'informations transmises par la Newsletter AVF, trimestrielle.

Le site Internet www.avf.asso.fr est un autre formidable outil d'information et de communication pour tous grâce notamment à son fond de documentation en ligne.

Quels sont vos moyens d'action ?

L'action des AVF se déroule en 3 temps :

- Avant l'arrivée : pré-accueil
- A l'arrivée : accueil
- Au départ : post-accueil

Avant même le déménagement, les AVF se préoccupent de la famille qui est appelée à bouger par l'intermédiaire du service pré-accueil. Ce service fonctionne :

- sur Internet,
- grâce au réseau AVF qui permet de communiquer entre la ville de départ et la ville d'arrivée
- grâce à un dossier de renseignements locaux à jour remis au futur habitant sur simple demande.
- en partenariat avec les entreprises dans le cadre de déplacement de leur personnel permettant d'apporter une réponse humaine à la mutation.

A l'arrivée, dans chaque permanence, des accueillants formés sont à l'écoute et renseignent le Nouvel Arrivant. Les AVF peuvent les aider dans les premières démarches et leur permettent de connaître la ville et ses habitants.

Au cours de la première année, l'AVF assure un suivi en proposant des rencontres prolongeant l'accueil. Des animations socioculturelles facilitant la connaissance de la ville et de la région sont proposées pour permettre au nouvel arrivant de recréer un réseau relationnel.

Au départ, l'AVF annonce l'arrivée à l'AVF de la future ville qui prend alors le relais.

Pouvez-vous offrir un service d'accueil aux entreprises qui déplacent leur personnel ?

Un accompagnement du Nouvel Arrivant peut être proposé dans le cadre d'une délocalisation d'entreprise ou administration. Plusieurs entreprises ont eu recours aux services des AVF dans le cadre d'une délocalisation :

- Adventis Pasteur à Lyon,
- EDF à Nantes,
- ST Microelectronics à Rousset,
- Pielstick à Saint-Nazaire,
- Régional Airlines à Clermont Ferrand,
- SNCF à Nantes,
- CEA à Cadarache
- ITER à Cadarache

Qu'apportent les AVF au Nouvel Arrivant ?

Les AVF assurent un suivi au travers des supports d'accueils variés qui sont des moyens de rencontres prolongeant l'accueil (dîners, conférences, sport, etc.).

Les personnes déplacées peuvent compter sur les AVF qui leur permettent de reconstituer, dans une nouvelle ville, un réseau relationnel indispensable.

Adhérer aux AVF, c'est l'opportunité pour les Nouveaux Arrivants de rencontrer des personnes venant de tous les horizons et de s'enrichir de cette diversité.

Les AVF accueillent-ils les étrangers ?

Certains AVF accueillent plus d'étrangers que d'autres en raison de leur situation géographique ou de l'activité économique locale. Ils ont donc développé pour eux un accueil spécifique (accueil international) tout en leur donnant la possibilité de rencontrer les adhérents et de participer à la vie de l'association. Ainsi les personnes arrivant de l'étranger se sentent plus vite intégrées et leurs premiers pas en France sont facilités.

Par contre, s'ils se trouvent dans une situation non normalisée (sans papier, sans logement), les AVF les dirigent vers les structures appropriées.

Le service proposé est-il identique dans chaque AVF ?

La création d'un label basé sur des critères qualitatifs a permis de garantir un service minimum identique dans tout le réseau AVF. C'est l'assurance pour le Nouvel Arrivant de bénéficier des services spécifiques de notre association.

Le label AVF est une reconnaissance officielle de la qualité du service offert par l'AVF vis à vis des adhérents d'une part et, d'autre part, vis à vis des partenaires et des entreprises potentiellement intéressés par nos services.

Quel est l'intérêt d'adresser une Newsletter à l'adhérent ?

La Newsletter AVF est adressée, trimestriellement, directement à l'adhérent, par l'intermédiaire de son AVF, par courriel ou courrier. La Newsletter présente des rubriques diverses rendant compte de la vie de l'association. L'adhérent profite de cette information pour garder le contact avec le réseau et connaître ce qui se pratique ailleurs. Il y puise également des informations de fonctionnement interne permettant de développer son intérêt pour une prise de responsabilité dans les AVF.

Quel est l'intérêt d'un site Internet ?

Le site Internet www.avf.asso.fr, c'est :

- Un média de communication au service de la notoriété. Il reflète une identité forte, affiche les valeurs fortes qui nous animent, reflète le dynamisme de nos actions.
- Un site portail consacré au réseau, ce n'est pas le site de l'AVF, c'est le site des AVF qui renvoie vers tout le réseau qui y paraît efficace, cohérent et homogène. Il montre l'envergure de l'association avec implantation géographique nationale.
- Une unité visuelle, reflet de l'identité du réseau et vecteur de sa notoriété.
- Un outil de service à la disposition des internautes : vous cherchez une information, vous accédez aux AVF locaux.
- Un outil pour consulter le catalogue des articles siglés AVF et passer une commande.
- Un fond documentaire, l'histoire, l'existence, les outils et l'identité des AVF, avec la possibilité bien sûr de les consulter, de les télécharger et de les imprimer. Ces outils sont

mis à jour en temps réel et permettent à chaque bénévole d'avoir accès aux informations importantes.

- Un annuaire des AVF, consultable, imprimable, à jour.

Quel intérêt une personne peut-elle trouver à être bénévole dans les AVF ?

C'est l'occasion d'exercer son dynamisme, ses qualités humaines et de développer ses compétences en participant à un service utile à l'association et donc à la société.

C'est également la possibilité d'acquérir des compétences dans de multiples domaines grâce aux formations dispensées par le Service Formation), organe interne des AVF (voir chapitre « Formation »).

Depuis 2006, les bénévoles AVF ont la possibilité de faire valoir leur expérience au sein de l'association en vue d'une VAEB (Validation des Acquis de l'Expérience Bénévole). Pour ce faire, l'UNAVF a créé un Certificat de compétence du bénévole AVF.

A une époque où de plus en plus de femmes travaillent, comment les AVF recrutent-ils des bénévoles à des postes de responsabilité ?

Tout est affaire de motivation et de présentation (description précise de poste, temps à y consacrer, remboursement des frais) et de motivation. La prise de responsabilités associatives permet de rester dans la vie active pendant une période transitoire d'arrêt de travail (dû à un changement de résidence, à la décision d'élever soi-même ses enfants, au chômage, à un congé maladie ou à toute autre raison conjoncturelle ou personnelle). Aujourd'hui, les AVF offrent la possibilité de valoriser cette période en apportant une originalité dans leur expérience professionnelle par la VAEB.

Pourquoi tant vous préoccuper des Nouveaux Arrivants ?

La mobilité professionnelle et résidentielle est une aventure que bien des familles refusent d'aborder ou abordent sans enthousiasme. Dans le pouvoir attractif d'une ville ou d'une région, la qualité des relations humaines entre en ligne de compte. Pour la personne mutée, reconstituer un tissu relationnel est impératif. C'est à cette condition que l'on peut parler de mutation réussie.

Comment les AVF financent-ils leur action ?

Les AVF se donnent les moyens de réaliser leurs objectifs par :

- les cotisations des adhérents
- l'apport financier de certaines manifestations exceptionnelles (six manifestations autorisées dans l'année)
- les subventions
- la publicité et le sponsoring.

Quelle différence y a-t-il entre cotisation et adhésion ?

L'adhésion est l'engagement moral de respecter l'objectif de l'association. La cotisation est la concrétisation de l'adhésion. Elle finance le fonctionnement de l'association et permet d'être couvert par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Les AVF peuvent-ils recevoir des dons, des legs, tout en étant une association loi 1901 ?

Toute association peut recevoir des dons (meubles, chèques, titres au porteur, liquidités). Toute donation autre qu'un don manuel doit être faite devant notaire.

Les AVF n'entrent pas dans la catégorie des associations autorisées à recevoir des legs.

Quelles grandes actions permettent aux AVF de mieux se faire connaître ?

- Le congrès national,
- Des colloques régionaux,
- La participation des AVF à des salons, forums des associations, etc.
- Les opérations nationales spécifiques initiées chaque année par l'UNAVF et relayées dans tout le réseau AVF comme « La Journée Nationale des Nouveaux Arrivants ».

Quels sont vos outils de communication internes et externes ?

- Un site Internet portail www.avf.asso.fr,
- Des panneaux à l'entrée des villes,
- Des brochures régionales ou locales,
- Une Newsletter nationale adressée 4 fois par an directement à tous les adhérents des AVF,
- Des lettres internes (du BN ou des BR) diffusées par courriel tous les 2 ou 3 mois,
- Divers objets publicitaires siglés AVF,
- Des campagnes d'affichage,
- Des communiqués de presse adressés 2 à 3 fois par an aussi bien à la presse nationale que régionale et locale.

Tous ces outils visent à la fois un public interne (les adhérents) et externe.

En quoi consistent les congrès nationaux ?

Tous les trois ans, un congrès national est organisé par une équipe régionale, volontaire et élue. Il est sous la responsabilité du bureau de l'UNAVF (Union Nationale des AVF). Les sujets abordés sont choisis en adéquation avec l'évolution de la société et les attentes des Nouveaux Arrivants. Il réunit plus de 1 000 congressistes.

C'est la représentation physique du réseau AVF, sa vitalité.

C'est l'occasion unique pour tous les bénévoles de se retrouver.

(Voir liste des congrès en annexe)

Pourquoi les AVF recherchent-ils des partenaires ?

C'est une façon de partager avec les partenaires associatifs les mêmes valeurs et les mêmes objectifs.

C'est un moyen de se faire connaître par un échange croisé de liens sur les sites mutuels, et d'ouvrir ainsi le champ de notre notoriété.

C'est également un moyen de s'ouvrir au monde socio-économique et un mode de financement de l'association en développant avec les partenaires privés des relations gagnant gagnants.

Avez-vous des accords avec la Fédération Nationale des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative ?

Un protocole d'accord a été signé en 1977 entre l'UNAVF et la FNOTSI. Il a été réactualisé en 1993, en 2004, en 2014 et en 2018.

Avec l'Association des Maires de France, la FNOTSI fait partie de nos plus anciens partenaires.

Avez-vous d'autres partenaires ?

Voir liste actualisée régulièrement sur le site Internet www.avf.asso.fr

Parlez-moi de la formation au sein des AVF

Pour bien "accueillir" au sens AVF, la qualité de cœur est nécessaire mais pas suffisante. A "l'esprit AVF" doivent s'ajouter des connaissances indispensables de relations humaines.

La notion d'écoute, la connaissance de l'accueilli, l'attitude et le comportement à adopter, ce qu'ils provoquent chez l'accueilli sont des éléments complémentaires à la notion d'accueil. Il en va de même dans l'animation de groupe.

Un parcours de formation permet d'acquérir les connaissances indispensables complétant cette notion de base :

- formations spécifiques liées à chaque poste de responsable,
- les moyens et méthodes,
- les relations humaines.

Qu'entendez-vous par "notion d'écoute" ?

C'est favoriser l'expression de l'autre par son attitude.

C'est être capable de reformuler pour s'assurer d'une bonne compréhension mutuelle.

La formation acquise dans les AVF peut-elle conduire à l'emploi ?

Une attestation de stage est délivrée à l'issue de la formation suivie, en conséquence, la formation reçue peut aider à une reconversion professionnelle et être un tremplin vers la vie active. Le Certificat de Compétence du Bénévole AVF a été élaboré aussi dans ce but.

Quel est le statut des formateurs ?

Certains formateurs sont indépendants, d'autres sont salariés de l'association. Ce sont des professionnels qui doivent avoir une grande connaissance de l'histoire et du fonctionnement des AVF.

Le **Service Formation** gère les salariés de l'UNAVF. Il est placé sous la responsabilité du Bureau national représenté par son président et travaille en collaboration avec le vice-président de l'Union Nationale chargé de la Formation.

Aujourd'hui, les AVF ce sont :

- plus de 250 AVF locaux répartis en France et dans les DROM
- 65 000 adhérents
- 11 000 bénévoles
- 100 000 Nouveaux Arrivants renseignés par an
- 2 000 bénévoles formés par an.

Les AVF garantissent aux Nouveaux Arrivants la constance des services proposés et le même niveau de prestations partout en France par l'attribution du label AVF.

Près de 1 000 articles parlant des AVF paraissent dans la presse chaque année.

Avec la création du site Internet *www.avf.asso.fr*, les AVF ont acquis une visibilité permanente et mondiale.

Plus qu'une association, les AVF représentent une marque, un réseau pour réussir la mobilité géographique et la rendre plus humaine.

- [Historique de la présidence nationale](#)
- [Bref historique Internet](#)
- [Les congrès nationaux](#)
- [Adresses utiles](#)

HISTORIQUE DE LA PRÉSIDENTENCE NATIONALE

Jusqu'en 2018, 16 Bureaux Nationaux se sont succédés, présidés par :

- Viviane DECORDEY (1977 - 1980)
- Anne LANGLOIS (1980 - 1983)
- Chantal VIGNANCOUR (1983 - 1986)
- Bernadette JANODET (1986 - 1989)
- Simone LE CORVAISIER (1989 - 1991) †
- Marie-Françoise SCHONBERG (Sept 1991 - Avril 1992)
- Marie-Christine PARIS (1992 - 1995)
- Monique NEYRET (1995 - 1998)
- Marie-Christine IOGNA-PRAT (1998 - 1999)
- Françoise RINUCCINI (1999 - 2001)
- Bernadette PELLETIER (2001 - 2004)
- Annie COUTIN (2004 - 2007)
- Annie COUTIN (2007 - 2010)
- Jacqueline BAROUX (2010 - 2013)
- Madeleine YSSEMBOUG (2013)
- Claude LENOBLE (2013 - 2016)
- Alexandra de CHANGY (2016 – 2017)
- Michèle PROU BARBA (2017 - 2019)
- Michèle PROU BARBA (2019 -)

1997 : Congrès de Clermont-Ferrand - « Question d'Image »

Pour répondre à notre besoin d'unité d'image et assurer notre notoriété, comme nous l'avaient exprimé les intervenants professionnels de la communication et pour suivre l'évolution de notre serveur MINITEL vers Internet, nous avons investi.

« 3615 AVF Accueil » était souvent cité comme une formidable source d'informations pour les personnes qui vivaient la mobilité géographique.

Depuis 1996, INTERNET se développait dans le monde, notre MINITEL se réduisait à la France. Le Bureau national d'alors décida de s'adresser à notre hébergeur minitel SIGMA pour construire et héberger un site institutionnel qui présentait l'UNAVF en général (www.AVF-accueil.com).

1998 : A la fin de son mandat, cette équipe présenta le site : www.AVF-accueil.com.

La nouvelle équipe décide de saisir l'opportunité de ce nouveau mode de communication pour répondre efficacement aux besoins d'informations des Nouveaux Arrivants : Imaginer un pré-accueil sur le Web.

Avec SIGMA, mise à jour et extension sont au-dessus de nos moyens.

1999 : Quelques AVF locaux commencent à créer leurs propres sites.

Dès le mois de septembre se met en place une équipe composée de la vice-présidente en charge de la Presse - Communication, de la chargée de mission MINITEL (au contact du terrain avec les présidents de régions et leurs délégués minitel) et pour le côté technique et informatique le webmestre d'AVF Caluire.

La réflexion menée conduit à imaginer un Web@ccueil accessible du monde entier, 24h/24. Grâce à ce nouveau mode de communication le Nouvel Arrivant qui a découvert le service AVF pourra trouver le site de la ville où il va s'installer, son adresse électronique et donc préciser sa demande d'information.

2000 : A l'occasion du CA national de mars, la chargée de mission (Françoise Prétet) présente l'intérêt de mettre en place Web@ccueil afin que rapidement les présidents de région nomment un webmestre dans le but de rassembler les AVF locaux au réseau Internet par l'intermédiaire d'un chapeau régional.

A l'occasion du congrès d'Avignon, un stand Internet présentait le premier site régional en ligne (région Auvergne).

Le webmestre national assure la cohésion des sites des 18 régions AVF au fur et à mesure de leur construction sur le site : www.avf.asso.fr.

Dès les journées de commissions nationales d'octobre 2000, le webmestre national apporte une aide concrète aux webmestres régionaux en leur proposant le logiciel d'édition de pages Web « Page Mill » ainsi qu'une charte graphique pour unifier sauvegarder l'unité d'image des AVF.

2001 : Les sites « Boutique AVF » et « Formation » sont créés par la webmestre de la région Rhône-Alpes et hébergés sur l'espace Web de Rhône-Alpes en attendant l'accord du BN de les intégrer au site national.

A la fin de l'année, la webmestre nationale, en accord avec le BN :

- effectue le relookage du site
- ajoute les mini-sites « Boutique AVF » et « Formation »
- coordonne le développement des sites régionaux et locaux
- crée un espace d'échange « le smartgroup » qui sera éphémère
- crée le site web « Congrès de Dunkerque ».

- 2002 :** Le BN mène la réflexion sur le devenir des sites Internet AVF : La question est posée de la cohabitation des 2 sites nationaux : *avf-accueil.com* créé par sigma et *avf.asso.fr*. Il est décidé de fermer le site Sigma qui revient très cher et qui est déjà dépassé tant au niveau du look que de la technique.
- En décembre, le visuel du site *www.avf.asso.fr* est totalement remanié. La webmestre nationale utilise une nouvelle technique, le php. Elle optimise la navigation. En parallèle, elle assure la coordination des travaux de l'équipe des webmestres régionaux.
- En ce qui concerne La Boutique, on voit arriver le second bon de commande en ligne, plus perfectionné que le premier. La mise à jour des pages Boutique et du bon de commande est assurée en interne.
- 2003 :** Il est mis en place un hébergement unique pour toutes les pages nationales du site *avf.asso.fr* chez Oxyd.
- Le nouveau site est présenté au Congrès de Dunkerque.
- En septembre, commence le travail avec la société Stockho qui propose l'outil « EasyBao » pour gérer les pages de *avf.asso.fr* (étude de la cible, de la navigation, mise au point de pages cadres, hébergement unique pour toute la structure).
- La webmestre nationale met en place ces nouvelles orientations, crée l'arborescence et les pages du site, poursuit l'animation du groupe de webmestres régionaux.
- 2006 :** En mars, mise en ligne du nouveau site AVF *www.avf.asso.fr* qui comporte plus de 3 000 pages et est hébergé chez Stockho.
- La webmestre organise et assure la formation des webmestres régionaux à l'outil EasyBao qui leur permettra de faire les mises à jour régulières des pages des mini-sites.
- 2008 :** La société Affinitiz met à disposition de l'UNAVF une plate-forme communautaire. En septembre et octobre, les responsables communication et webmestres des 18 régions sont formés à ce nouvel outil par Michèle Diemert. A partir d'octobre, des AVF adoptent « l'espace local AVF » qui remplace leurs pages sous EasyBao. Ces espaces répondent aux attentes des bénévoles et permettent une plus grande réactivité dans les échanges. Ils ont tous une même identité visuelle, celle du réseau AVF. Sur le principe des blogs, ils permettent aux adhérents d'échanger facilement et en toute confidentialité sur l'espace privé de leur association locale.
- 2009 :** Depuis octobre, certaines Unions régionales adoptent les espaces régionaux.
- 2010 :** Un certain nombre des pages nationales du site AVF disparaissent en faveur des espaces Formation, UNAVF et Bénévoles (Webmestre nationale : Françoise Cosson).
- Les bases de données de la Boutique, de l'annuaire et du calendrier de « Novembre, le mois du Nouvel Arrivant » sont reprises par notre hébergeur Baobaz (Stocko).
- 2011 :** Toutes les Unions Régionales ont un espace régional et plus de 250 AVF locaux ont un espace AVF.
- 2013 :** Après l'annonce de la prochaine fermeture de la plateforme Affinitiz, Equinoa propose une refonte totale du site dans le nouveau système Izinoa qui permettra d'intégrer des sites régionaux et locaux ayant le maximum de fonctionnalités proches de celles d'Affinitiz, d'utilisation simple et accessible au plus grand nombre.
- Le site national est mis en ligne en septembre. En octobre, les premiers sites régionaux et locaux sont ouverts (Webmestres nationales : Françoise Cosson – Danielle Roulleau – Chantal Bourguignon).

2014 : Affinitiz ferme définitivement sa plateforme fin février. Les espaces nationaux "Bénévoles", "Formation" et "Union nationale" sont ouverts.

2019 : Début mai, un nouveau site est mis en ligne (Webmestre nationale : Chantal Bourguignon). L'entreprise SISMEO l'a mis en œuvre sous Wordpress. Il se veut plus clair, plus accessible, à l'intention des Nouveaux Arrivants mais aussi des entreprises et des collectivités. On retrouve le site national, les sites régionaux et les sites locaux. Un Espace Membre, privé, regroupe les documents utiles aux bénévoles.

LES CONGRÈS NATIONAUX

- 1968 :** 1^{er} congrès national à Bordeaux. Sous la présidence de M. CHABAN-DELMAS. 1^{ère} rencontre des accueils nés spontanément dans plusieurs villes de France. Reconnaissance d'un esprit commun et d'une similitude d'action.
- 1970 :** 2^e congrès national à Tours. Sous la présidence M. ROYER. Adoption du nom "Accueil des Villes Françaises".
- 1971 :** 3^e congrès national à Lyon. Sous la présidence de M. FONTANET. Adhésion à la Charte et au choix du sigle.
- 1973 :** 4^e congrès national au Touquet. Sous la présidence de M. MONNOT. Création d'une conférence interrégionale.
- 1976 :** 5^e congrès national à Marseille. Sous la présidence de M. DEFERRE, Maire de Marseille. Proposition de statuts nationaux qui aboutira à la création de l'Union des Associations Régionales des AVF.
- 1979 :** 6^e congrès national à Strasbourg. Sous la présidence de M. PFLIMLIN, Député-maire de Strasbourg. Reconnaissance de l'utilité et de la valeur des AVF.
- 1982 :** 7^e congrès national à Nantes. Sous le haut patronage de M. POHER., Président de l'Association Nationale des Maires de France. Sous la présidence de Mme DUFOIX : "Comprendre l'aujourd'hui pour accueillir demain". Extension du domaine d'action des AVF.
- 1985 :** 8^e congrès national à Paris. Sous le haut patronage de M. CHIRAC, Maire de Paris. "Vivre la mobilité : risque ou chance ?". L'atout AVF, une nouvelle dynamique.
- 1988 :** 9^e congrès national au Cap d'Agde. Sous le haut patronage de M. DELORS, Président de la Commission Européenne. "Cap sur 1992 : le nouveau souffle". Qualité plus : une autre dimension.
- 1991 :** 10^e congrès national à La Rochelle. Sous le haut patronage de M. Enrique BARON CRESPO, Président du Parlement Européen. "Accueillir l'Europe : un projet pour les AVF". 1^{er} forum européen des associations d'accueil.
- 1994 :** 11^{ème} congrès national à Lyon. Sous le haut patronage de M. Monory, président du Sénat. "Les AVF ont trente ans ! La mémoire et l'ambition".
- 1997 :** 12^e congrès national à Clermont-Ferrand. Sous le haut patronage de M. Jean MATTEOLI, Président du Conseil Economique et Social. "AVF, question d'image".
- 2000 :** 13^e congrès national à Avignon. Sous le Haut patronage de M. Christian PONCELET, Président du Sénat. "Les Nouveaux AVF".
- 2003 :** 14^e congrès national à Dunkerque. Sous la présidence d'honneur de M. Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre. "Le Label AVF : Mobilité réussie".
- 2006 :** 15^e congrès national à Tours. Sous le haut patronage de M. Jean-François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, et la présidence d'honneur de M. Renaud DONNEDIEU DE VABRES, Ministre de la Culture. "AVF, bénévoles et compétents pour agir".
- 2009 :** 16^e congrès national à Montpellier. Sous le haut patronage de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République. "AVF, acteur de la ville en mutation".

- 2012** : 17^e congrès national à Brest. Sous le haut parrainage de Monsieur Jacques PÉLISSARD, Président de l'Association des Maires de France. "AVF, les bases d'un nouvel élan".
- 2015** : 18^e congrès national à Toulouse. Sous le haut patronage de Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la ville, de la Jeunesse et des Sports. "Notoriété, décollage immédiat".
- 2018** : 19^e congrès national à Marseille. Sous le haut patronage de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale, en charge des questions de la Jeunesse et de la Vie Associative. "Quel avenir pour l'AVF ? L'AVF de demain, c'est aujourd'hui !"

Secrétariat administratif :

UNAVF
3 rue de Paradis
75010 PARIS
Tél. : 01 47 70 45 85
Courriel : unavf@avf.asso.fr

Internet :

www.avf.asso.fr

Formation :

Le Service Formation dépend de l'Union Nationale.
Siège :
3 rue de Paradis
75010 PARIS
Courriel : secretariatunavf@gmail.com

La Boutique AVF :

Objets publicitaires.
Lien sur le site www.avf.asso.fr avec la plateforme Végéa

ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES



SERVICE AU NOUVEL ARRIVANT

Argumentaire

Décembre 2020 - UNAVF

UNAVF / 3 rue de Paradis / 75010 PARIS

TEL. : 01 47 70 45 85 / E-MAIL : unavf@avf.asso.fr / INTERNET : www.avf.asso.fr

